

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **Commerciale Import-export du Cap-Bon « El Karama »**

Siège social : 63, Avenue Bir Challouf - Nabeul

La société Commerciale Import-export du Cap-Bon « El Karama » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 février 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Nader LOUHICHI.

**BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMEBRE 2015 & 2014**

*(Exprimé en dinars)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>		17 176	17 176
<i>Moins : amortissements</i>		-17 176	-17 176
<i>Immobilisations corporelles</i>	1	2 436 519	2 655 614
<i>Moins : amortissements</i>		-946 476	-934 891
<i>Immobilisations financières</i>	2	51 320	57 320
<i>Moins : provisions et amort,</i>			
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>1 541 364</b>	<b>1 778 043</b>
<b>Autres actifs non courants</b>			
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 541 364</b>	<b>1 778 043</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
<i>Stocks</i>	3	564 760	766 308
<i>Moins : Provisions</i>		0	0
<i>Clients et comptes rattachés</i>	4	1 300 897	1 709 270
<i>Moins : Provisions</i>		-326 692	-326 692
<i>Autres actifs courants</i>	5	107 730	53 490
<i>Placements et autres actifs financiers</i>		0	0
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	6	370	93 365
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 647 065</b>	<b>2 295 740</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>3 188 429</b>	<b>4 073 783</b>

**BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMEBRE 2015 & 2014**

*(Exprimé en dinars)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Capitaux propres</b>	7		
<i>Capital social</i>	7 - 1	203 295	203 295
<i>Réserves</i>		1 834 436	1 834 436
<i>Autres capitaux propres</i>		0	0
<i>Résultats reportés</i>		-765 308	-899 919
<b>Total des capitaux propres avant résult. d'exercice</b>		1 272 423	1 137 812
<i>Résultat de l'exercice</i>		-587 132	134 611
<b>Total des capitaux propres avant affectations</b>		685 292	1 272 423
<b>Passifs</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<i>Emprunts</i>		35 591	63 590
<i>Autres passifs financiers</i>		0	0
<i>Provisions</i>		0	0
<b>Total des passifs non courants</b>		35 591	63 590
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	8	300 117	759 673
<i>Autres passifs courants</i>	9	835 129	735 631
<i>Concours Bancaires et autres passifs financiers</i>	10	1 332 300	1 242 466
<b>Total des passifs courants</b>		2 467 546	2 737 771
<b>Total des passifs</b>		2 503 138	2 801 360
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		3 188 429	4 073 783

**ETATS DES RESULTATS ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2015 & 2014**

*(Exprimé en dinars)*

	<b>Notes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Produits d'Exploitation</b>			
<b>Revenus</b>	17	6 838 552	26 173 273
Autres Produits d'exploitation		6 136	5 844
Production immobilisée		0	0
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>6 844 688</b>	<b>26 179 117</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Variation des Stocks P.F. et encours (+/-)		0	0
Achats consommés	11	-6 426 861	-24 620 002
Achats d'Approvisionn. consommés			
Charges de Personnel	12	-507 967	-563 630
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	13	-123 581	-184 391
Autres charges d'Exploitation	14	-350 594	-497 145
<b>Total des Charges d'Exploitation</b>		<b>-7 409 002</b>	<b>-25 865 167</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>-564 314</b>	<b>313 950</b>
Charges Financières Nettes	15	-52 083	-106 532
Autres Gains Ordinaires	18	89 256	3 598
Autres Pertes Ordinaires	16	-44 621	-1 685
Produits des placements		0	0
<b>Résultat des Activités Ordinaires avant Impôt</b>		<b>-571 762</b>	<b>209 332</b>
Impôts sur les Bénéfices		-15 370	-74 720
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>-587 132</b>	<b>134 611</b>
Éléments Extraordinaires (Gains/Pertes)		0	0
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>		<b>-587 132</b>	<b>134 611</b>
Effets des modif. comptables (net d'impôt)		0	0
<b>Résultat après modif. comptable</b>		<b>-587 132</b>	<b>134 611</b>

**ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2015 & 2014**

*(Exprimé en dinars)*

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<i>Encaissements reçus des clients</i>	8 159 438	29 354 948
<i>Sommes versées aux fournisseurs</i>	-8 001 416	-29 146 698
<i>Sommes versées aux personnel</i>	-339 973	-394 091
<i>Intérêts payés</i>	-127 531	-118 886
<i>Impôts sur les bénéfices payés</i>	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	-309 481	-304 728
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
<i>Décaissements d'aquis. immo. corp. &amp; incorp.</i>	-400	-80 802
<i>Encaissements de cession d'imm. corp.&amp;incorp.</i>	36 109	0
<i>Décaissements d'acquis. d'immo. financières</i>	0	0
<i>Encaissements de cession d'immo. financ.</i>	0	0
<b>Flux de trésorerie prov.des activités d'invest.</b>	35 709	-80 802
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
<i>Encaissement suite à l'émission des parts sociales</i>	0	0
<i>Dividendes et autres distributions</i>	0	0
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>	0	0
<i>Remboursement d'emprunts</i>	0	0
<b>Flux de trésorerie prove.des activités de financ.</b>	0	0
<i>Autres encaissements/ decaissements</i>	24 781	-60 707
<b>Incidence/var. taux de change sur les liqui. &amp; équiv.liquid</b>		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-248 990</b>	<b>-446 236</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-1 039 166	-592 930
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-1 288 157	-1 039 166

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE**

<i>Dénomination de la société</i>	<i>: Société Commerciale Import-Export du Cap Bon "El Karama".</i>
<i>Forme juridique</i>	<i>: société Anonyme</i>
<i>Secteur d'activité</i>	<i>: Commerce en gros</i>
<i>Date de création</i>	<i>: Mai 1963</i>
<i>Date d'entrée en exploitation</i>	<i>: 11/05/1963</i>
<i>Siège Social</i>	<i>: 63, Avenue BirChallouf - 8000 Nabeul.</i>
<i>Capital Social</i>	<i>: 203.295 dinars.</i>
<i>Chiffre d'affaires H.TVA (2014)</i>	<i>: 26 173.273 dinars.</i>

## **B/ METHODES COMPTABLES ADOPTEES**

### **B-1 Respect des normes comptables tunisiennes**

*Les états financiers de la Société Commerciale Import-export du Cap Bon "El Karama" sont élaborés conformément à la loi 96-112 portant promulgation du système comptable des entreprises.*

*L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont établis conformément à la présentation de référence prévue par ledit système.*

*Les états financiers de la société comportant un bilan retraçant la situation financière de l'entreprise, un état de résultat dégageant le résultat net de l'exercice et reflétant la performance financière de l'entreprise ainsi que sa rentabilité et un état des flux de trésorerie renseignant particulièrement sur la manière avec laquelle l'entreprise a obtenu et dépensé les liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.*

## **B-2 Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

### **B 2.1/ Les Actifs**

*Les actifs sont constitués des ressources économiques obtenues ou contrôlées par la Société La Commerciale Import-export du Cap Bon "El Karama" à la suite d'événements ou de transactions passées susceptibles d'engendrer des avantages économiques futurs au bénéfice de cette dernière et ayant un potentiel de générer directement ou indirectement des flux positifs de liquidités ou d'équivalents de liquidités.*

*Ces actifs sont pris en compte au niveau du bilan lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à la société Commerciale Import-export du Cap Bon "El Karama" et que ces actifs ont un coût ou une valeur qui peut être mesuré de manière fiable.*

#### **B 2.1.1/ Immobilisations corporelles**

*Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs au niveau de la rubrique "actifs non courants" conformément aux prescriptions de la norme comptable N°5.*

*Ces immobilisations ont été évaluées à leur coût d'acquisitions hors TVA récupérable.*

*Ce coût d'acquisition incorpore le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés nécessaires à la mise en état de fonctionnement du bien en vue de sa future utilisation.*

*Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles sont incluses dans la valeur comptable de celles-ci, lorsqu'elles concourent à l'amélioration des avantages futurs attendus.*

*La société pratique la méthode d'amortissement linéaire par l'application des taux suivants :*

✓ Construction	5%
✓ Equipement de bureau	10%
✓ Matériel Informatique	15%
✓ Inst. Tech. Mat. & Outillage	10%
✓ Matériel de Transport de Bien	20%
✓ Matériel de Transport de Personnel	20%
✓ I.A.A. de Construction	10% & 100%

*La valeur amortissable correspond au coût d'immobilisations corporelles.*

## **B 2.2/ Les comptes de charges et de produits**

### **B 2.2.1/ Les comptes de produits**

*Les revenus provenant de l'activité principale de la société Commerciale Import-export du Cap Bon "El Karama" se composent des ventes en hors taxes des marchandises.*

*Ces ventes sont prises en charges comptablement au jour le jour sur la base des factures émises par la société.*

## **C/ FAITS MARQUANTS L'EXERCICE:**

- *Courant 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/8/2012 décide une augmentation de capital pour un montant de 406.590 DT. La dite augmentation a été concrétisée courant l'exercice 2013. Cette augmentation a été annulée suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/04/2015.*
- *Bien que la société a effectué un inventaire physique de la caisse à la date de clôture elle n'a pas établie un procès-verbal au 31 /12/2015. Il est à signaler que les sommes en caisse ont été versées au cours de l'exercice 2015 dans le compte bancaire et ce après l'acte judiciaire engagé par l'un des membres du conseil d'administration. Il est à préciser que le recours judiciaire est en cours jusqu'à la date de notre rapport.*
- *Contrôle fiscal : la société a subi un contrôle fiscal approfondi au cours de l'exercice 2015 et ce pour la période 2011-2014. L'avis du résultat du contrôle fiscal émis par l'administration fiscale porte sur un complément d'impôts et taxes de 1 483 200 DT en principal et pénalités. Aucune provision n'a été constatée du fait de l'incertitude du dénouement définitif de ce dossier. Pour arrêter la saisie, la société a déposé une demande de réconciliation et ceux conformément aux procédures fiscales en vigueur.*
- *La société a l'intention de participer à la création d'une nouvelle société et ce par l'apport d'une partie de son fonds de commerce. Les procédures de constitutions aura lieu au cours de l'exercice 2017.*

## **D/ NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DES ETATS FINANCIERS:**

### **Note 1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Les immobilisations corporelles s'élèvent au 31/12/2015 à 2 436.519 DT. Un tableau récapitulatif des immobilisations est présenté en annexe 1.

### **Note 2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Les immobilisations financières se présentent au 31/12/2015 comme suit :

- Participation "SOGECUIR"	4.050	DT
- Prêt au personnel	7.570	DT
- Actions Sté magasin El Karama	9.700	DT
- Dépôt cautionnement versé	30.000	DT
	<hr/>	
SOIT	51.320	DT

### **Note 3 STOCKS :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde débiteur de 564.760 DT se détaillant comme suit :

- Scolaires	82.885 DT
- Boissons	96.409DT
- Divers 1	12.274DT
- Alimentation siège	40.474 DT
- Succursale Nabeul	43.300 DT
- Hôtellerie	44.926 DT
- Succursale Hammamet	67.128 DT
- Succursale Korba	40.669 DT
- Succursale Menzel Temime	42.277DT
- Succursale Kelibia	45.799 DT
- Succursale Haouaria	16.416 DT
- Succursale Menzel Bouzelfa	32.230 DT
	<hr/>
SOIT	564.760 DT

### **Note 4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :**

Les créances clients s'élèvent au 31/12/2015 à 1 300.897 DT détaillées comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Valeur Brute</b>	<b>Provision</b>	<b>Valeur Nette</b>
- Clients divers	302.511 DT	0.000 DT	302.511 DT
- Client effets à recevoir	193.341DT	0.000 DT	193.341DT
- Client douteux ou litigieux	147.571DT	-147.571DT	0.000DT
- Chèques à encaisser	47.288DT	0.000 DT	47.288 DT
- Effets impayés	449.861 DT	-103.095 DT	346.766 DT
- Chèques impayés	160.325DT	-76.026DT	84.2999DT
<b>TOTAUX</b>	<b>1 300.897 DT</b>	<b>-326.692 DT</b>	<b>974.205 DT</b>

**Note 5 AUTRES ACTIFS COURANTS :**

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2015 à 107.730 DT et se détaillent comme suit :

- Personnels Avances & Acomptes	5.257	DT
- Etat Impôts et Taxes	95.381	DT
- Charges constatées d'avance	7.092	DT
	<hr/>	
SOIT	107.730	DT

**Note 6 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :**

Les avoirs en espèces s'élèvent au 31/12/2015 à 0.370 DT.

**Note 7 CAPITAUX PROPRES :**

Les capitaux propres se présentent au 31/12/2015 comme suit :

- Capital social	203.294	DT
- Réserves légales	975.908	DT
- Autres capitaux propres	858.527	DT
- Résultats reportés	(765.308)	DT
- Résultat de l'exercice	587.132	DT
	<hr/>	
SOIT	685.292	DT

**7-1 Capital social :**

Le capital social s'élève au 31/12/ 2015 à 203.295 DT ; divisé en 40.659 actions de 5 dinars chacune.

**Note 8 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :**

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde créditeur de 300.117DT détaillé comme suit :

- Fournisseurs d'exploitation	141.559	DT
- Fournisseurs Effets à payer	158.558	DT
	<hr/>	
SOIT	300.117	DT

**Note 9 AUTRES PASSIFS COURANTS :**

Les autres passifs courants se présentent au 31/12/2015 comme suit :

- Rémunérations dues aux personnels	25.563	DT
- Personnel Charges à payer	14.983	DT
- Autres Impôts et Taxes	185.476	DT
- Crédoeurs vacataires	2.499	DT
- Dividendes	80.345	DT
- CNSS	71.364	DT
- Autres crédoeurs divers	10.416	DT
- Charges à payer	21.064	DT
- Compte d'attente Débitour	(18.303)	DT
- Compte d'attente en litige	35.132	DT
- Associés Compte Courant	406.590	DT
	<hr/>	
SOIT	835.129	DT

**Note 10 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS :**

Cette rubrique se présente comme suit :

- UBCI	100.930	DT
-BIAT	(0.098)	DT
- BNANabeul (4486)	912.069	DT
- UIB Nabeul	270.997	DT
- BNA Nabeul (5690)	4.630	DT
- Echéances CT Emprunts courants BNA	43.772	DT
	<hr/>	
SOIT	1 332.300	DT

**Note 11 ACHATS CONSOMMES :**

Le coût des ventes se présente au 31/12/2015 comme suit :

- Remboursement transports/achats	-	DT
- Fourniture de bureau	2.796	DT
- Variation des stocks	201.548	DT
- Achats de marchandises	6 203.269	DT
- Achats Carburants	50.650	DT
- Frais/Achat	3.221	DT
- Rabais, Remises & Ristournes obtenues	(34.624)	DT
	<hr/>	
SOIT	6 426.861	DT

**Note 12 CHARGES DE PERSONNEL:**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2015 à 507.630 DT et se détaillent comme suit :

- Salaires & compléments des salaires	438.586	DT
- charges sociales légales	67.352	DT
- Assurance Accident de travail	2.030	DT
- Autres charges de personnel (prime)	-	DT
SOIT	<u>507.630</u>	DT

**Note 13 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS :**

La dotation de l'exercice s'élève au 31/12/2015 à 123.581DT.

**Note 14 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à 350.594 DT et se détaillent comme suit :

- Achats non stockés	9.609	DT
- Services extérieurs	108.701	DT
- Autres services extérieurs	164.211	DT
- Charges diverses ordinaires	25.558	DT
- Impôts et taxes	42.515	DT
SOIT	<u>350.594</u>	DT

**Note 15 CHARGES FINANCIERES NETTES :**

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2015 à 52.083 DT relatives aux agios débiteurs sur les découverts bancaires ainsi que les intérêts sur escomptes des effets.

**Note 16 REVENUS :**

Les revenus de la société s'élèvent au 31/12/2015 à 28 000.092 DT et se détaillent comme suit :

- Vente de marchandises	6 838.552	DT
- Produits Divers Ordinaires	6. 136	DT
SOIT	<u>6 844.688</u>	DT

**Note 17 AUTRES GAINS ORDINAIRES :**

Les autres gains ordinaires se présentent au 31/12/2015 comme suit :

- Produits divers liés à des mod. comptables	-	DT
- Autres gains exceptionnels	89.256	DT
SOIT	<u>89.256</u>	DT

**AFFAIRES EN COURS**

<b>N° Dossier</b>	<b>Tierce Opposition</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Juridiction</b>
10392	KHEDIRA SABIHA SUCC .HAMMAMET (Loyer)	Objection sur requête de résiliation de contrat	21/04/2016 Expertise 24/11/2016	Tribunal Cantonal Hammamet
28059	HERITIERS MOHAMED RAIES SuccKorba	Droit à l'indemnisation	12/04/2016 Rejetée	Tribunal de 1ère instance Nabeul
22985	SOLEIL HAMMAMET	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
22986	TBS	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
22987	SOLEIL HAMMAMET	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
22988	HOTEL SAPHIR	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
22989	GER CLUB	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
22990	SAHRA BEACH TOURISTIQUE	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
22991	GER CLUB	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
22992	GER CLUB	Appel à injonction de payer	14/07/2015 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
2347	LAHMER MONTHER	Objection sur requête de licenciement	Arrangement amiable	Tribunal de 1ère instance Nabeul
27497	HASSEN GRITLI	Opposition sur requête de paiement	18/10/2016 A notre faveur	Tribunal de 1ère instance Nabeul
23835	MOHAMED DHIFELLAQUI	Requête pour dépositaire public	11/01/2016 A notre faveur	Cour d'appel Nabeul
2418	SABER MEHREZ	Prud'hommes Licenciement	14/12/2016	Tribunal de 1ère instance Nabeul
29765	RACHID SADDADI	Requête pour paiement	03/01/2017	Trib.de 1ère instance Nabeul.
5678	RACHID SADDADI	Audience de référé Requête pour dépositaire public	22/08/2016 A notre faveur	Trib.de 1ère Inst .Nab
		Audience de référé	26/12/2016	Cour d'appel
24192	HERITIERS RAIES Succ Korba	Révision des loyers 2ème Expertise	29/11/2016	Cour Appel Nabeul
27400	HERITIERS CHELLY DépôtBirChallouf	Opposition Loyer	09/12/2016	Tribunal Cantonal Nabeul
3081	AMIR KALAI	Prud'hommes Licenciement	23/12/2016	Trib.de 1ère Inst .Nab

## Affaires en cours d'exécution

	GER CLUB	01 effet impayé	Action civile pour paiement	Trib.de 1ère Inst .Nab
11390	TBS	02 effets impayés	Injonction de paiement	En cours d'exécution
11389	TBS	02 effets impayés	Injonction de paiement	En cours d'exécution
11388	HOTEL SAPHIR	01 effet impayé	Injonction de paiement	En cours d'exécution
2165	SABER MEHREZ	A notre faveur	Appel à injonction de payer	Affaire réglée
10008	REST DANEN	01 Chèque impayé	Injonction de payer	P.V de carence
2044	RIM ABDELLAOUI	01 Chèque impayé	Injonction de payer	En cours d'exécution
11391	SOLEIL HAMMAMET	02 effets impayés	Injonction de payer	En cours d'exécution
11386	SOLEIL HAMMAMET	02 effets impayés	Injonction de payer	En cours d'exécution
11387	GER CLUB	04 effets impayés	Injonction de payer	En cours d'exécution
11392	GER CLUB	04 effets impayés	Injonction de payer	En cours d'exécution
11385	GER CLUB	04 effets impayés	Injonction de payer	En cours d'exécution

## Actions A Faire

	GER CLUB	02 effets impayés	Injonction de payer	Trib Grombalia
	LA SCALA SARL	01 Chèque impayé	Injonction de payer rejetée	Action civile
	GER CLUB	01 effet impayé	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Nab
	GER CLUB	01 effet impayé	Injonction de payer	Trib Grombalia
	GER CLUB	02 effets impayés	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Nab
	SOLEIL HAMMAMET	02 effets impayés	Injonction de payer	Trib Grombalia
	TBS	03 effets impayés	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Monast
	TBS	01 effet impayé	Injonction de payer	Trib Grombalia
	HOTEL SAPHIR	03 effets impayés	Injonction de payer	Trib Grombalia
	HOTELSINDBAD	01 Chèque impayé	Injonction de	Tribunal Cantonal

			payer	.MI Temime
	STE INFO TANIT	06 Chèques impayés	Injonction de payer	Tribunal Cantonal .MI Temime
	HOTEL ZENITH	14 Fact + 03 effets imp	Injonction de payer	En cours
	HOTEL ZENITH	02 Factures	Injonction de payer	Tribunal Cantonal Hammamet
	SAHRA BEACH TOURISTIQUE	01 effet impayé	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Monast
	SAHRA BEACH TOURISTIQUE	01 effet impayé	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Monast
	SAHRA BEACH TOURISTIQUE	01 effet impayé	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Monast
	SAMIA GASSOUMA	02 Chèques impayés	Action civile	Tribunal Cantonal .MI Bouzelfa
	STE RESTAURANT MOUSSA	01 Fact impayée	Action civile	Tribunal Cantonal Nabeul
2254	Minist . Publique +STE RESTAURANT MOUSSA	Juge d'instruction 1	Correctionnel	Trib.de 1ère Inst .Nab
2255	Minist . Publique +STE RESTAURANT MOUSSA	Juge d'instruction 1	Correctionnel	Trib.de 1ère Inst .Nab
2256	Minist . Publique +STE RESTAURANT MOUSSA	Juge d'instruction 1	Correctionnel	Trib.de 1ère Inst .Nab
2257	Minist . Publique +STE RESTAURANT MOUSSA	Juge d'instruction 1	Correctionnel	Trib.de 1ère Inst .Nab
53754	Minist . Publique	Opposition Marchandises saisies	Correctionnel <b>#Saddadi Rachid</b>	Tribunal Cantonal Hammamet
16544/3	HAMADI CHALLOUF	Plainte Affaire Classée Décès	Créance 41163.532	Trib.de 1ère Inst .Nab
16542/3	TROUDI FAYCAL	Plainte	Créance 4481.610	Trib.de 1ère Inst .Nab
	HOTEL PALM BEACH	Factures Imp	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Gromba
	HOTEL PALM BEACH	Effets imp	Injonction de payer	Tribunal Cantonal Hammamet
	HOTEL PALM BEACH	Effets imp	Injonction de payer	Tribunal Cantonal Hammamet
	WAIEL ZAROUK	Effets imp	Injonction de payer	Trib.de 1ère Inst .Gromba
	STE SAFI AGRO FOOD	01 Chèque	Action Civile	Trib.de 1ère Inst Tunis

**RAPPORT GENERAL**

*Messieurs,*

*1/ En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité les états financiers de la société Commerciale Import-Export du Cap Bon "El Karama" au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.*

*2/ Ces états financiers font apparaître un total net de bilan de 3 188.429 dinars (Trois million cent quatre vingt huit mille et quatre cent quatre-vingt-neuf dinars) et un résultat déficitaire de 587.132 dinars (cinq cent quatre vingt sept mille et cent trente-deux dinars) relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.*

*3/ Votre Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.*

*4/ Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.*

5/ Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

6/ Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

7/ Courant l'exercice 2011, la société a procédé à la réévaluation des terrains. La contrepartie de cette réévaluation, pour un montant de 965.578 DT, est imputée dans le compte « réserves spéciales de réévaluation ».

Cette réévaluation constitue une dérogation à la convention comptable du coût historique prévue par le décret N° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et au paragraphe 40 de la norme relative aux immobilisations corporelles.

8/ L'absence d'un inventaire physique exhaustif des immobilisations au 31/12/2015 ainsi que le rapprochement avec les chiffres comptables.

9/ Le solde du compte « actions » s'élève au 31/12/2015 à 4.050 DT dont un montant non justifié de 2.300 DT. Nous signalons l'absence des dossiers de participation de la société dans les sociétés "SOGECUIR" et "FOIRE DE NABEUL". Dans l'absence des dossiers de participation, nous ne pouvons pas se prononcer sur la réalité de ce solde.

10/ La société n'a pas provisionné sa participation dans la société « Magasin El Karama », pour un montant de 9.700 DT. En effet cette dernière accuse au 31/12/2015 une situation nette négative pour un montant de 50.431 DT.

11/ Des créances clients remontants aux exercices antérieurs, pour un montant de 88.273 DT, n'ont pas été provisionné.

12/ Des avances au personnel pour un montant de 3.859 DT, accordées à des agents ayant quittés la société et remontant aux exercices antérieurs, n'ont pas fait l'objet d'une provision.

13/ Bien que la société a effectué un inventaire physique de la caisse à la date de clôture elle n'a pas établie un procès-verbal au 31 décembre 2015. Il est à signaler que les sommes en caisse ont été versées au cours de l'exercice 2015 dans le compte bancaire et ce après l'acte judiciaire engagé par l'un des membres du conseil d'administration. Il est à préciser que le recours judiciaire est en cours jusqu'à la date de notre rapport.

14/ La Direction de la société a constaté un manque des espèces et des chèques à encaisser courant l'exercice 2014 au niveau de la section " BOISSONS " pour un montant de 35.132 DT. Ce dernier montant est logé dans un compte d'attente ouvert au nom de l'agent concerné. Toutefois, il est à signaler que ce déficit de caisse n'a pas fait l'objet d'une provision.

Le dit solde de ce compte est composé d'un montant de 29.949 DT relatif à un manque au niveau des espèces et d'un montant de 5.183 DT non encore justifié.

La société a intenté une action en justice courant 2014 contre l'agent concerné décédé au cours de l'année 2016.

15/ Le solde du compte d'attente s'élevant à 16. 829 DT n'est pas justifié. De ce fait, on ne peut pas se prononcer sur la réalité et l'exactitude de ce compte.

16/la société a subi un contrôle fiscal approfondi au cours de l'exercice 2015 et ce pour la période 2011-2014. L'avis du résultat du contrôle fiscal émis par l'administration fiscale porte sur un complément d'impôts et taxes de 1 483 200 DT en principal et pénalités. Aucune provision n'a été provisionnée du fait de l'incertitude du dénouement définitif de ce dossier.

Pour arrêter la saisie, la société a déposé une demande de réconciliation et ceux conformément aux procédures fiscales en vigueur.

17/ Au cours de l'exercice 2015, des opérations de cession de matériels roulants sans l'autorisation préalables du conseil d'administration.

<b>TYPE</b>	<b>DATE D'ACQUISITION</b>	<b>DATE DE CESSION</b>	<b>PRIX D'ACHAT</b>	<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>VCN de la date de Cession</b>
OM 2866TU38	06/05/2005	22/05/2015	16880,000	8500,000	-
BERLET 7910TU 42	01/05/1984	07/05/2015	41075,168	10000,000	-
HUNDAY6475 TU 170 (*)	31/12/2013	02/06/2015	71389,756	9800,000	51 283,272
ISUZU6868 TU 124	01/01/2006	07/05/2015	12953,621	30000,000	-

**(\*) L'acquéreur a pris en charge le paiement du reliquat des loyers de leasing.**

*18/ Les engagements hors bilan (hypothèques au profit de la BNA) n'ont pas été présentés par la société au niveau des états financiers.*

*A notre avis, et sous réserve des paragraphes 7,8,9,10,11,12 13,14,15,16,17&18 les états financiers présentés ci-après sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière de la société "EL KARAMA" au 31 décembre 2015, ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.*

*Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, Il est à signaler :*

- *qu'à la lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2000, la société avait vraisemblablement fait l'objet d'une procédure auprès de la commission de suivi des entreprises économiques. Aucune information sur le suivi de cette procédure ne nous a été communiquée par la société.*
- *Les actionnaires de la société ont décidé d'annuler l'opération de l'augmentation du capital telle que prévue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/08/2012. Le montant souscrit, libéré et annulé a été imputé à la date du 31 décembre 2013 parmi la rubrique « Compte courant actionnaire ». Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 18/04/2015. Le montant du capital inscrit au niveau des états financiers est conforme à celui indiqué au niveau du registre du commerce en date du 29 mars 2016.*
- *La société a l'intention de participer à la création d'une nouvelle société et ce par l'apport d'une partie de son fonds de commerce. Les procédures de constitutions aura lieu au cours de l'exercice 2017.*
- *Malgré les multiples relances des circularisations des clients de la société, la fréquence des réponses n'était pas très satisfaisante.*

- Suite à la Circularisation de l'avocat de la société, nous avons constaté l'existence de plusieurs actions en justice. Le détail de ces actions est annexé au présent rapport au niveau des notes aux états financiers. Les éléments qui nous a été fournis pour ces actions nous ne permet pas de se prononcer d'une façon raisonnable sur les montants à provisionner.
- En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires pour nous assurer de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur. Nous avons constaté, à ce titre, que la société EL KARAMA S.A assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital, sans toutefois respecter les nouvelles dispositions prévues par l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006 et du cahier des charges qui lui est annexé.

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 266 du code des sociétés commerciales. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion avec les comptes annuels.

**Le commissaire aux comptes**

**Nader LOUHICHI**



4/Des vacations servies courant l'exercice 2015 aux membres du conseil d'administration comme suit :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Qualité</b>	<b>Période</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Observations</b>
<i>Rachid Saddedi</i>	<i>Membre du conseil</i>	<i>01-02//2015</i>	<i>4 500,000 DT</i>	<i>Président du conseil</i>
<i>HbibAbdelwahed</i>	<i>Membre du conseil</i>	<i>04-12 // 2015</i>	<i>10 411,760 DT</i>	<i>Président du conseil</i>
<i>SamehGuiras</i>	<i>Membre du conseil</i>	<i>10-12 // 2015</i>	<i>5 294,115 DT</i>	<i>Président du conseil</i>
<i>FaçalSaddedi</i>	<i>Membre du conseil</i>	<i>11-12 // 2015</i>	<i>2 000,000 DT</i>	<i>Mission spécifique</i>

5/ Des transactions courantes avec des administrateurs se détaillent comme suit :

<b>Associés</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Mouvement</b>		<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Observations</b>
			<b>débiteurs</b>	<b>créditeurs</b>		
- Mr Rachid SADADI	<i>Client</i>	<i>0.000 DT</i>	<i>0.064 DT</i>	<i>0.064 DT</i>	<i>0.000 DT</i>	
- Mr Habib ABDELWEHED	<i>Client</i>	<i>0.000 DT</i>	<i>6.966 DT</i>	<i>6.966 DT</i>	<i>0.000 DT</i>	

**Le commissaire aux comptes**

**Nader LOUHICHI**